

PRIX D'UNE TOITURE : ENTRETIEN, ISOLATION, DÉCISION EN AG

mer 29/08/2018 - 09:00

Source baticopro.com

Dans un immeuble en copropriété, le prix des travaux concernant les parties communes de la copropriété concerne généralement l'ensemble des copropriétaires entre lesquels les frais sont divisés en considération de leurs tantièmes possédés dans l'immeuble.

Toutefois, il est important de consulter la rubrique concernant la répartition des charges dans le règlement de copropriété, puisque dans certains cas, tous les copropriétaires n'ont pas besoin de participer.

C'est notamment le cas lorsqu'un ou plusieurs copropriétaires disposent d'un droit de jouissance exclusif. Voici un compte-rendu détaillé de tous les prix de toiture qui pourraient vous intéresser.

Une décision collective

Pour conserver la salubrité du bâtiment ainsi que l'étanchéité de celui-ci, le bon état d'une toiture est indispensable. Lorsque les travaux concernant la toiture sont considérés comme des **travaux d'entretien**- c'est le cas en rénovation - pour que le projet puisse commencer, un vote devra être organisé lors d'une assemblée générale. Le projet devra obtenir la **majorité simple** pour être validé.

[Lire la suite sur baticopro.com](#)

